



SCUIO-IP

Service Commun Universitaire d'information,
d'Orientation et d'Insertion Professionnelle

« 5 minutes pour convaincre »

Règlement du concours

1- Objet du concours :

Le Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) de l'Université de Montpellier, en partenariat avec le collège Doctoral de l'Université de Montpellier, l'APEC, l'ANDRH, la CPME Occitanie, Pépite LR, Pôle emploi et la SATT AxLR, organise un concours intitulé « **5 minutes pour convaincre** ».

Il s'agit de proposer aux étudiants de présenter leur projet professionnel en 5 minutes devant un jury composé de professionnels du monde socio-économique et de l'enseignement supérieur. Le thème, au choix du candidat, devra obligatoirement être en lien avec un projet professionnel (recherche de stage, de post-doc ou d'emploi, projet de recherche, de création d'entreprise, de mobilité à l'international, etc...).

La présentation s'effectuera en un temps limité de 5 minutes, avec un support projeté (type PowerPoint, Prezi...).

Les étudiants peuvent concourir à l'une des catégories suivantes :

- Catégorie A : Présentation du projet professionnel dans le cadre une candidature (recherche de stage, de contrat doctoral ou d'emploi, d'un projet de poursuite d'études, de mobilité à l'international, etc..);
- Catégorie B : Présentation du projet professionnel dans le cadre d'une création ou reprise d'activité (entreprise, association,..).
- Catégorie C : (réservée aux Doctorants) cette catégorie reprend les mêmes caractéristiques que les catégories A et B, projet professionnel (candidature à un emploi, un post-doc, un contrat de collaboration...) ou de création d'activité.

Pour la catégorie C, La présentation ne doit pas correspondre à une vulgarisation de thèse bien que le candidat puisse s'inspirer et utiliser ses travaux dans le cadre de son projet professionnel.

Les candidats inscrits en Doctorat peuvent concourir uniquement dans la catégorie C

Un prix sera attribué pour chacune des catégories.

Seront distingués la qualité, la pertinence, l'originalité, la force de persuasion ainsi que le caractère réaliste du projet. La capacité à valoriser efficacement les compétences professionnelles acquises durant le cursus universitaire seront également pris en compte.



« 5 minutes pour convaincre »

2- Modalités de participation

Ce concours s'adresse à tous les étudiants de l'Université de Montpellier préparant un diplôme national (DUT, Licence, Master, Doctorat, etc...) et aux doctorants inscrits dans une Ecole Doctorale de l'Université de Montpellier. Ce concours s'appuie sur l'expertise des organisateurs et partenaires de l'Université de Montpellier et fait l'objet du présent règlement.

La participation au concours est individuelle. Ne peuvent être candidats, les organisateurs du concours, les membres du jury et les lauréats des précédentes éditions.

3- Le jury

3.1 Présentation du jury

Les jurys des demi-finales et le jury de la finale seront composés de professionnels du monde socio-économique et de l'enseignement supérieur. Un président ainsi qu'un vice-président du jury sont désignés par les autres membres du jury.

3.2 Les compétences du jury

Le jury est souverain. Il n'est pas tenu de justifier ses décisions qui seront sans appel.

En cas d'égalité des voix pour la désignation des candidats sélectionnés pour la finale et des lauréats du concours, la voix du Président du jury est prépondérante.

3.3 Obligation de confidentialité imposée aux membres du jury

Les membres du jury sont tenus à une stricte confidentialité quant au contenu de la présentation. A cet effet, les membres du jury signent un document de non divulgation.

4- Inscription

4.1 Calendrier et modalités d'inscription

Le formulaire d'inscription en ligne est disponible auprès du SCUIO-IP et sur le site de l'Université de Montpellier.

Les inscriptions des candidats doivent impérativement être effectuées en ligne à partir du lien suivant : <https://sphinx.umontpellier.fr/SurveyServer/s/scuio/5-minutes-pour-convaincre-2020/questionnaire.htm>



SCUIO-IP

Service Commun Universitaire d'information,
d'Orientation et d'Insertion Professionnelle

« 5 minutes pour convaincre »

Une fois inscrits, les candidats devront déposer leur dossier au plus tard le **dimanche 19 janvier 2020 minuit** à partir du questionnaire en ligne mentionné ci-dessus ou par retour de mail à l'adresse suivante : scuiqip-baip@umontpellier.fr

Au-delà de cette date les inscriptions ne pourront être acceptées que sous réserve de places disponibles.

4.2 Validation des inscriptions

Sous réserve de remplir les conditions requises pour concourir, la prise en compte des inscriptions sera confirmée par l'envoi d'un courriel.

4.3 Critères d'éligibilité

- Avoir la qualité d'étudiant ou stagiaire de la formation continue, préparant un diplôme national pour l'année universitaire 2019-2020, inscrit à l'Université de Montpellier ou dans une École Doctorale de l'Université de Montpellier.
- Présenter la carte d'étudiant ou un certificat de scolarité pour l'année universitaire 2019-2020 ;
- Ne pas avoir remporté le concours lors des précédentes éditions.

5- Déroulement du concours

5.1 Pré-sélection des candidats pour les demi-finales

Après réception des dossiers, le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle du SCUIO-IP de l'Université de Montpellier examinera et sélectionnera les candidatures pour les demi-finales du concours selon la qualité et pertinence du projet. Le dossier doit être constitué des éléments suivants : choix de la catégorie (A, B ou C), titre du projet et présentation du projet en une vingtaine de lignes (300 mots maximum). Le sujet du candidat doit être en lien direct avec une démarche d'insertion professionnelle.

5.2 Sélection des candidats pour la finale

Les demi-finales seront organisées le lundi 27, mardi 28 et mercredi 29 janvier 2020 de 17h30 à 20h. Chaque jury présélectionnera les candidats pour la finale du concours.

Les supports de présentation utilisés pour l'oral devant le jury doivent être obligatoirement envoyés, au plus tard, la veille de la présentation à l'adresse mail suivante : scuiqip-baip@umontpellier.fr.

Après chaque demi-finale, le jury détermine quels sont les candidats sélectionnés pour la finale du concours.



« 5 minutes pour convaincre »

Le Président du jury renseigne le document transmis par les organisateurs et y appose sa signature pour entériner le choix du jury. Ce document est remis dès la fin de la séance à l'organisateur du concours.

Les finalistes et candidats non sélectionnés seront prévenus individuellement par courriel et/ou téléphone.

Les finalistes effectueront leur présentation devant le jury le **jeudi 30 janvier 2020** à partir de 17h00.

5. 3 Déroulement d'une présentation

Accueil du candidat par le jury.

Le candidat présente son projet professionnel durant 5 minutes avec un support.

Chaque membre du jury évalue la qualité du projet et de la présentation en fonction des 5 minutes de présentation.

Le jury dispose ensuite de 4 minutes pour restituer au candidat les points forts et les points d'amélioration de sa présentation et éventuellement poser des questions au candidat. Le candidat dispose ensuite d'une minute pour conclure et apporter des éléments d'éclaircissement suites aux remarques faites.

Après la sortie du candidat, le jury dispose de 5 minutes maximum, au besoin, pour échanger sur la prestation réalisée.

7- Critères de sélection des candidats

Les critères d'appréciation pour l'attribution des prix par le jury sont :

- Qualité et pertinence du projet ;
- Qualité, conviction et contenu de la présentation du candidat ;
- Caractère réaliste de la candidature ou du projet professionnel présenté ;
- Caractère innovant et originalité du projet professionnel.

8 - Prix attribués

Trois prix seront attribués :

- o Prix Catégorie A:
 - o iPad 10,2" Wi-Fi 128 Go;
 - o Accompagnement à la définition du projet et à la recherche professionnelle à partir d'un bilan par le cabinet Hays Occitanie (durée 3 mois).
- o Prix Catégorie B:
 - o iPad 10.2" Wi-Fi 128 Go;
 - o un accompagnement par la CPME Occitanie d'une durée de 6 mois minimum avec un suivi personnalisé du projet par un chargé de mission et une mise en lien avec des structures d'accompagnement et des professionnels de la création d'entreprise ;
 - o l'accès à 3 ateliers à l'Espace French Tech de PEPITE ;



« 5 minutes pour convaincre »

- Un rendez-vous avec Pépité LR pour définir les moyens d'accompagnement au projet entrepreneurial.
- Prix Catégorie C:
 - iPad 10.2" Wi-Fi 128 Go;
 - Un accompagnement "création d'entreprise" avec la SATT AxLR qui évaluera l'opportunité d'une sélection en prématuration / préincubation ou incubation et aidera le lauréat dans l'orientation de son projet.

Ou

- Un accompagnement projet professionnel par un professionnel.

Le jury décernera les trois prix après délibération le **jeudi 30 janvier 2020** à 19h30.

9- Calendrier

- 6 décembre 2019 : lancement du concours ;
- 19 janvier 2020 : date limite de réception des dossiers des candidats;
- 27, 28 et 29 janvier 2020 : demi-finales de 17h30 à 20h ;
- 30 janvier 2020 : finale de 17h00 à 19h30 et remise des prix aux lauréats par le Président de l'Université de Montpellier ou son représentant.

Les organisateurs du concours « 5 Minutes Pour Convaincre » sont susceptibles de devoir modifier ce calendrier pour des raisons indépendantes de leur volonté. Toute modification sera annoncée sur [le site de l'Université de Montpellier](#) à consulter régulièrement.

10- Droits et devoirs des candidats et des organisateurs

Tout candidat au concours « 5 minutes pour convaincre » s'engage à :

- prendre connaissance et accepter entièrement et sans réserve le présent règlement ;
- fournir des renseignements exacts lors de l'inscription au concours. S'il se révèle qu'une partie des informations fournies par les candidats revêt un caractère mensonger, ces derniers pourront être éliminés immédiatement du concours sans réclamation possible. Par ailleurs, les finalistes qui auront fourni de fausses informations verront leur prix annulé et devront restituer le prix reçu ;
- participer aux demi-finales, finale en cas de sélection ainsi qu'à la remise des prix.
- Le jury et les organisateurs se réservent le droit de refuser la candidature si le projet professionnel présenté relève de plagiat.

Les organisateurs du concours et leurs partenaires s'engagent à ne pas à exploiter, utiliser et diffuser, via tous supports, les noms, prénoms, lieux d'études, ainsi que les éléments caractéristiques des activités et des projets des participants au concours, sauf autorisation de leur part.



SCUIO-IP

Service Commun Universitaire d'information,
d'Orientation et d'Insertion Professionnelle

« 5 minutes pour convaincre »

11 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir toutes les informations complémentaires sur le concours, contacter :

Cédric BIZAUD, Responsable du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle
SCUIO-IP - Université de Montpellier
Tél : 04 34 43 32 44 - Courriel : scuiqip-baip@umontpellier.fr